

CLASSES D'USAGES PERMISES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale	●		●		
		H-3 : Habitation trifamiliale	●		●		
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)		●			
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	<b>AGRICULTURE</b>	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
		<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>					
		<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>					
	NORMES						
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée	●	●		
			Jumelée			●	
			Contiguë				
<b>DIMENSIONS</b>		Largeur minimale (m)	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>		
		Profondeur minimale (m)	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>		
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>		
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )					
		Hauteur en étage(s) minimale	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
		Hauteur en étage(s) maximale	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>DENSITÉ</b>		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>		
<b>MARGES</b>		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>		
		Avant minimale (m)	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		
	Latérale minimale (m)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>			
<b>LOTISSEMENT</b>	Latérales totales minimales (m)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>			
	Arrière minimale (m)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>			
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>12</b>			
	Profondeur minimale (m)	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>			
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	<b>420</b>	<b>560</b>	<b>336</b>			
DIVERS							
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●	●			
		(1)	(1)	(1)			
<b>NOTES</b>					<b>Amendements</b>		
<b>(1)</b>	Les propriétés identifiées aux fiches descriptives jointes au cahier de spécifications RB 305 pour lesquelles des éléments de non conformité sont reconnus jouissent par l'entrée en vigueur du règlement 1103-12 de droits acquis relativement à ces non conformités. Tout projet de rénovation, modification ou de construction devra se faire en conformité à l'ensemble des normes des règlements d'urbanisme. De plus, les fiches descriptives jointes comme annexe G du présent règlement sont annexées au cahier de spécifications RB 305 pour en faire partie intégrante.				No. Régl.	Date	
					1103-12	2010-06-22	



**Fiches descriptives**



Fiche descriptive

**Adresse : 1014-1016 rue Lapointe**

**Informations générales :**

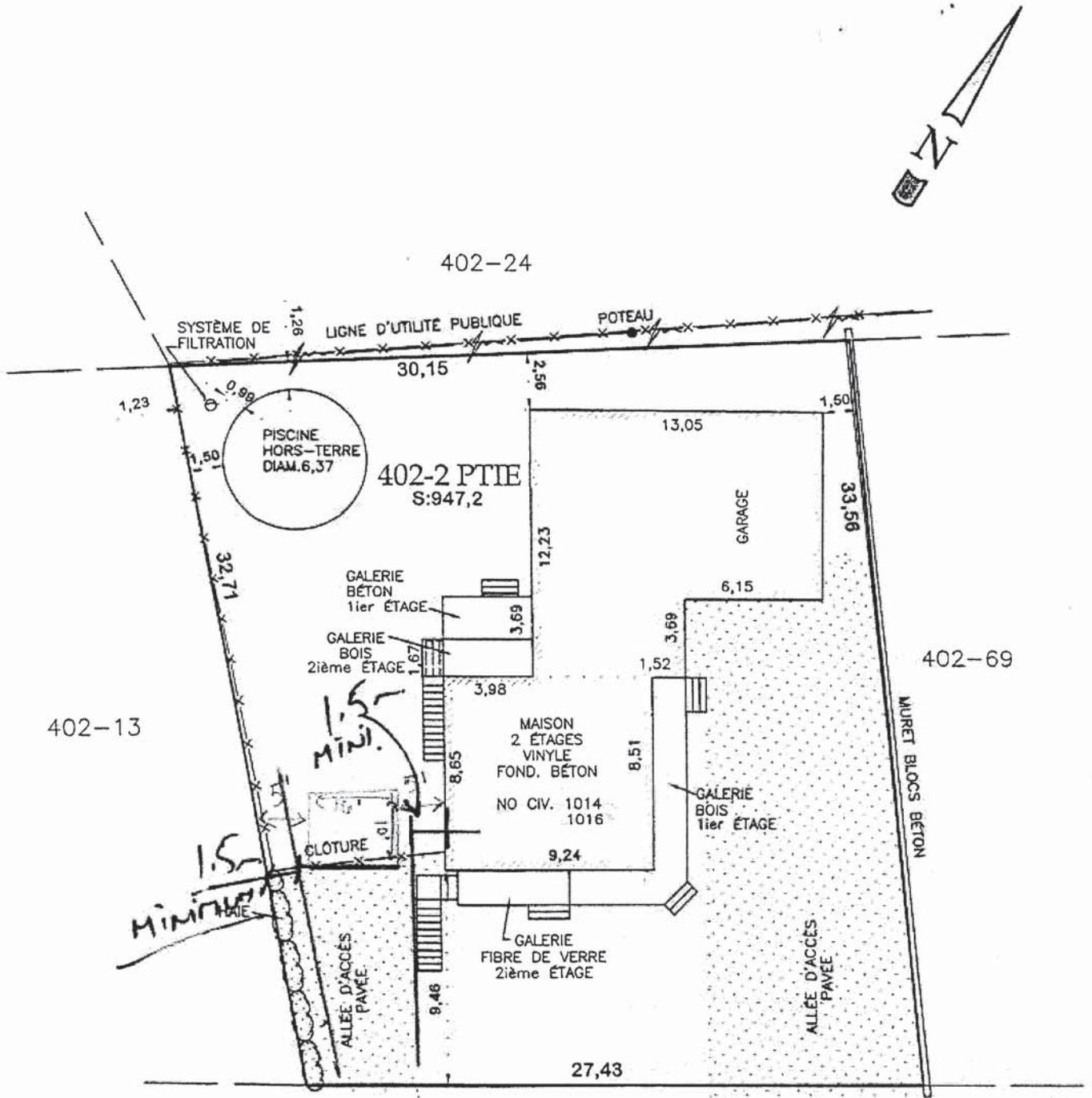
Nombre de logements :	2
Zone actuelle :	RA 302
Type de permis de construction :	Construit avant que la Ville émette des permis de construction
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	Bâtiment principal construit en 1932 (2 logements)
Nombre de cases requises :	2

**Éléments de non-conformité :**

Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (40%)
Espace de stationnement :	2 aires distinctes en cour avant. 5 cases en cour avant

**Commentaires particuliers:**

	2 logements par droit acquis (voir lettre de l'inspecteur du 20-11-2007). Une demande de D.M. a été formulée le 13-07-2005 pour l'aménagement d'un logement complémentaire à une habitation bifamiliale. La demande a été refusée. Dossier d'infraction réglé, car le 3e logement a été démantelé.
Certificat de localisation :	
Avant :	9.46 m
Latérale :	1.5 m+7.8 =9.3 m
Arrière :	2.56 m
Date du C.L.	22-11-2007
Minute :	33957
Arpenteur :	Pierre Lacas



(Montrée à l'originare)  
 AVENUE LAPOINTE

Relevé sur le terrain: 08/11/2007

N.B.: Mesures sur revêtement

N.B.: Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font partie intégrante du présent certificat de localisation.

N.B.: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.)

N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé ou invoqué à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE: 1:250

CERTIFICAT  
 DE  
 LOCALISATION

LE: 27-11-2007

COPIE CONFORME

CADASTRE PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE--MASCOCHE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE L'ASSOMPTION

MUNICIPALITÉ VILLE DE MASCOCHE

LOT(S) 402-2 PTIE

MASCOCHE LE 22 NOVEMBRE 2007

PAR

PIERRE LACAS  
 Arpenteur-Géomètre

Tél.: (450) 474-2426

Dossier: 52 071

Minute: 33 957



Fiche descriptive

Adresse : 1026-1028 rue Lapointe

Informations générales :

Nombre de logements :	2
Zone actuelle :	RA 302
Type de permis de construction :	Permis émis pour l'aménagement d'un logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	458-87 21-08-1987
Nombre de cases requises :	2

Élément de non-conformité :

Espace de stationnement :	2 aires distinctes de chaque côté 4 cases en cour avant et latérale
---------------------------	--

Commentaires particuliers :

Certificat de localisation :	
Avant :	2.5 m
Latérale :	4m et 11.5 m=15.5 m
Arrière :	10.5 m
Date du C.L.	n.d.
Minute :	n.d.
Arpenteur :	n.d.
	Extrait d'un C.L. Pas d'échelle Sans cotes officielles





Fiche descriptive

Adresse : 1035-1035A-1037 rue Lapointe

Informations générales :

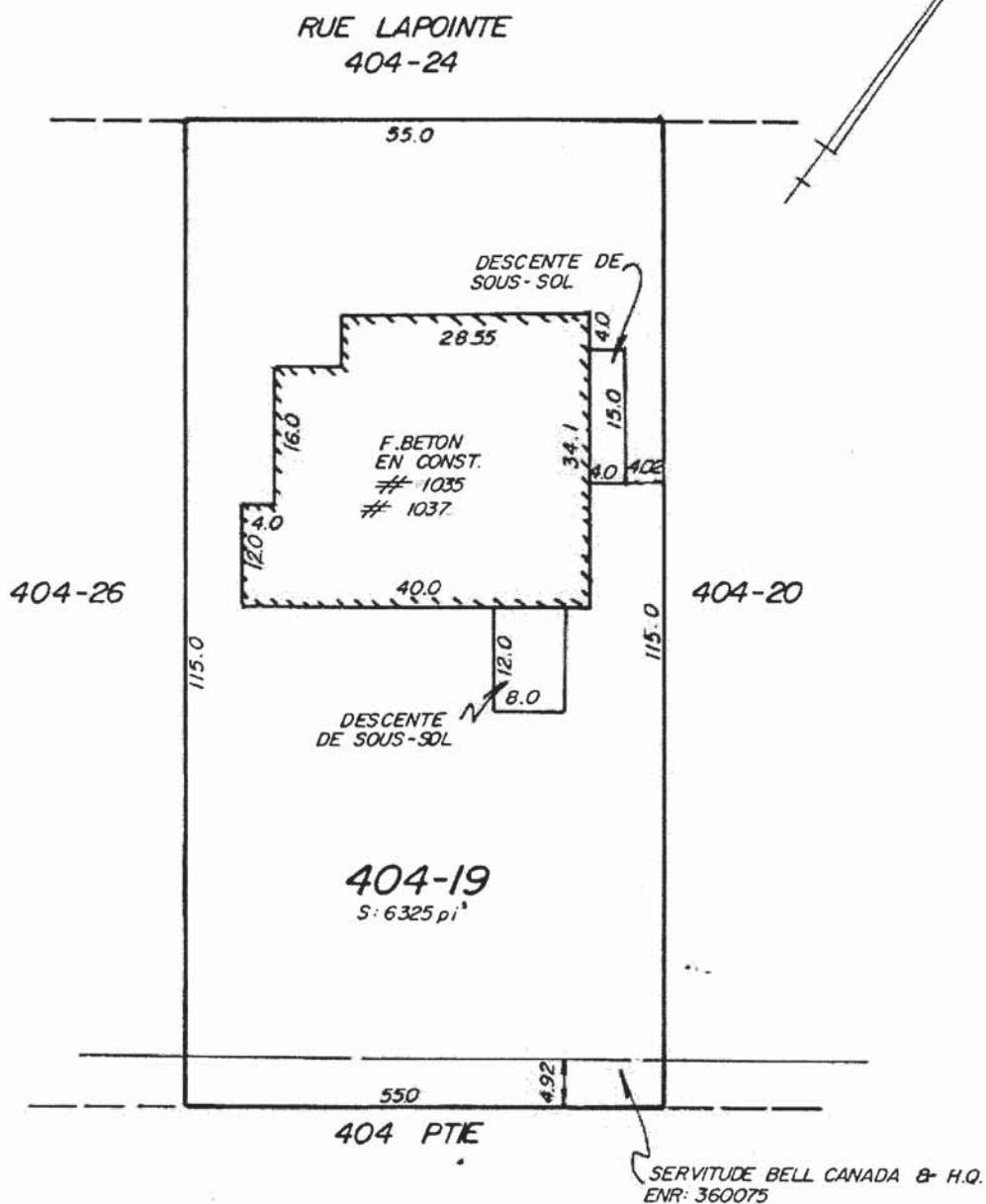
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RA 302
Type de permis de construction :	Résidence unifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	0014-88 25-01-1988
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

Nombre de logements :	3 (non conforme par rapport à la zone actuelle)
Espace de stationnement :	2 aires distinctes de chaque côté 4 cases en cour avant
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (25%)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	6.9 m (7 m min) 1.22 m+2 m=3.22 m (6 m min) 14.2 m 08-11-1988 16291 Pierre Lacas Sans cotes officielle Conforme à la zone RA 302 mais non- conforme pour une zone qui prévoit de l'habitation trifamiliale (RB 305)

Commentaires particuliers:

	1-03-1990 : inspection réalisée par la Ville. 3 logements, aucun suivi de fait à ce jour.
--	---



N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE: 1:250

**CERTIFICAT DE LOCALISATION**

CADASTRE PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE

DIVISION D'ENREGISTREMENT L'ASSOMPTION

MUNICIPALITÉ VILLE DE MASCOUCHE

LOT(S) 404-19

MASCOUCHE LE 8 NOVEMBRE 1988

PAR [Signature]

**PIERRE LACAS**  
Arpenteur-Géomètre

[Signature]  
COPIE CONFORME

Minute: 16291



VILLE DE  
**Mascouche**

Fiche descriptive

Adresse : 1057-1057A-1059 rue Lapointe

Informations générales :

Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RA 302
Type de permis de construction :	Résidence unifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	0464-88 10-08-1988
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

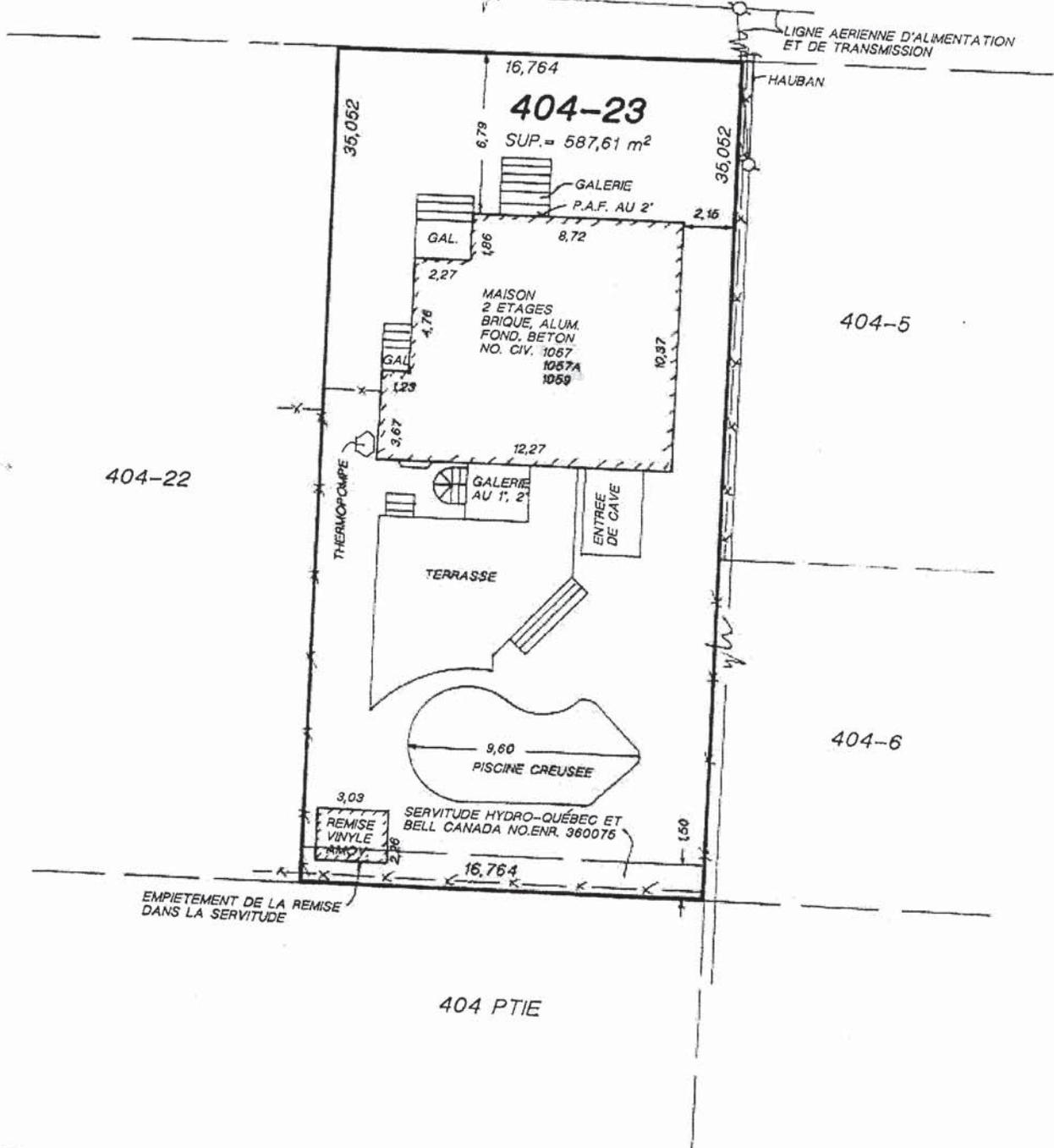
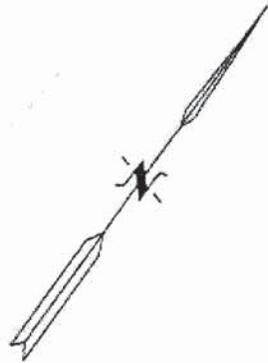
Nombre de logements :	3
Espace de stationnement :	2 aires distinctes de chaque côté 4 cases en cour avant et latérale
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (35%)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	6.79 m (7 m min) 2.15 m+2.39 m=4.54 m (6 m min) 17.89 m 10-06-1998 26609 Réjean Labre Conforme à la zone RA 302 mais non-conforme pour une zone qui prévoit de l'habitation trifamiale (RB 305)

Commentaires particuliers:

	Le 3 <sup>e</sup> logement est apparu entre 1988 et 1998 et ce, sans permis.
--	--

RUE LAPOINTE

404-24 (RUE)



N.B. CE PLAN AINSI QUE LE RAPPORT L'ACCOMPAGNANT FONT PARTIES INTÉGRANTES DU PRÉSENT CERTIFICAT DE LOCALISATION, PRÉPARÉS POUR DES FINS DE VENTE / HYPO. ILS NE DEVRONT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ

**labre & associés**

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES S.E.N.C.

MONTRÉAL • BROSSARD • REPENTIGNY • ST-EUSTACHE  
LAVAL •

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (514) 642-2000

CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE : PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : L'ASSOMPTION

MUNICIPALITÉ : VILLE DE MASCOUCHE

LOT(S) : 404-23

REPENTIGNY , LE 10 JUIN 19 98

PAR:   
RÉJEAN LABRE  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,  
ÉMISE LE 10, 06, 98

LEVÉ: 08 - 06 - 98

ÉCHELLE: 1 : 250 ( S I )

MINUTE: 26609

DOSSIER: 54284

A.G.



Fiche descriptive

Adresse : 1067-1069-1071 rue Lapointe

Informations générales :

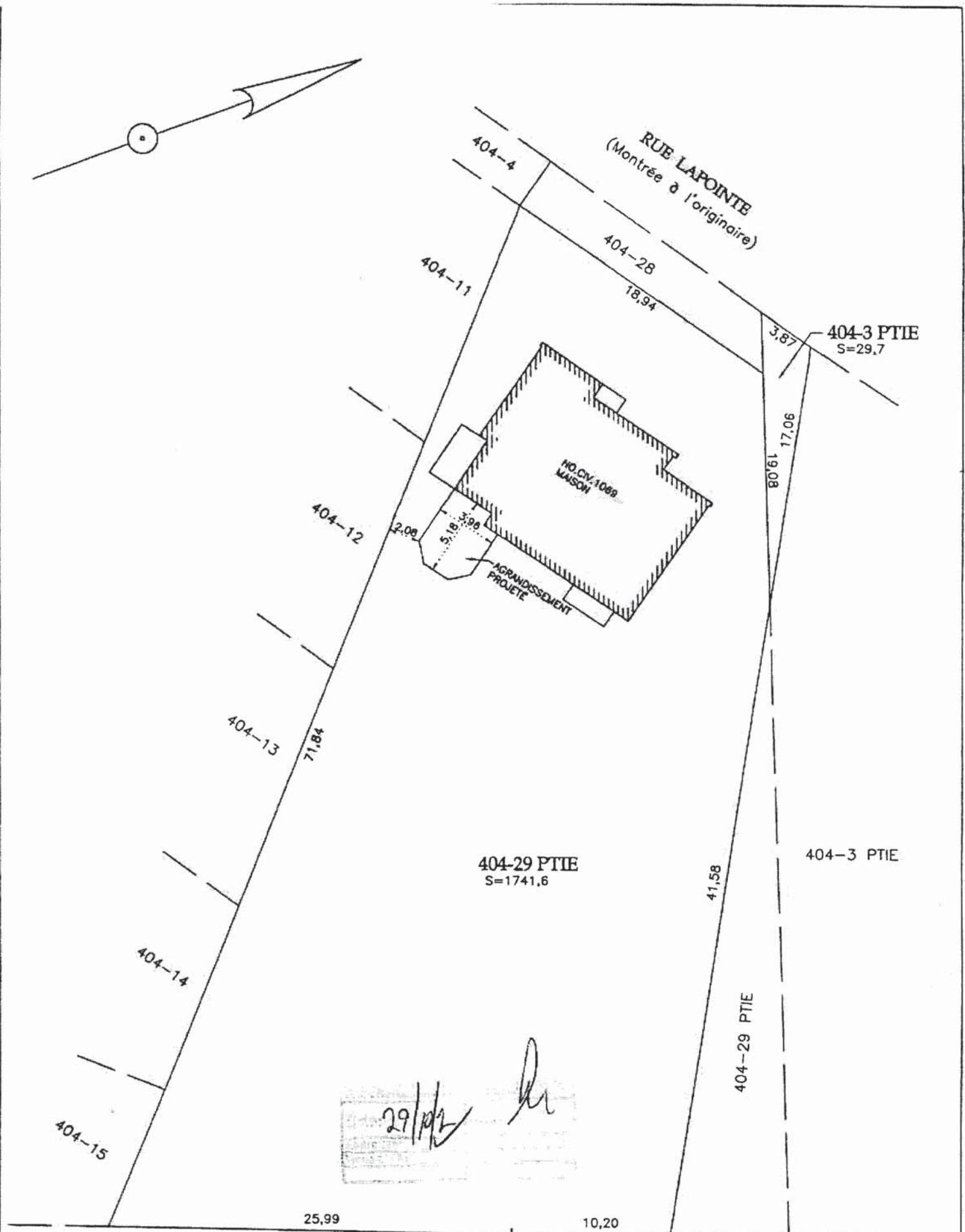
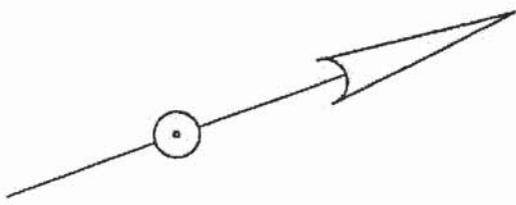
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence unifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	0467-88 10-08-1988
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

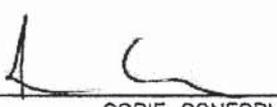
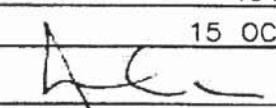
Espace de stationnement :	2 aires distinctes 5 cases une en arrière de l'autre. Elles sont situées en cour avant et latérale
Nombre de logements :	3 (conforme à la zone mais n'a pas obtenu de permis pour le 3 <sup>e</sup> logement qui est en place)
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (20%)

Commentaires particuliers:

Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	8.1 m 2.08+4.3=6.38 m 33.5 m 15-10-2002 26424 Pierre Lacas Sans cotes officielles <b>Conforme à la zone RB 305</b>
	En 1988 une demande de changement de zonage est faite afin de permettre le bifamiliale avec un logement accessoire. La demande sera refusée.



N.B.: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.)

ÉCHELLE: <u>1:250</u>  <b>PLAN D'IMPLANTATION</b>   COPIE CONFORME	CADASTRE <u>PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE</u> CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE <u>L'ASSOMPTION</u> MUNICIPALITÉ <u>VILLE DE MASCOUCHE</u> LOT(S) <u>404-3 PTIE ET 404-29 PTIE</u> MASCOUCHE LE <u>15 OCTOBRE 2002</u> PAR <u></u> <b>PIERRE LACAS</b> Arpenteur-Géomètre
	Tél.: (450) 474-2426 Minute: <u>26 424</u>



Fiche descriptive

Adresse : 1070-1070A-1072 rue Lapointe

Informations générales :

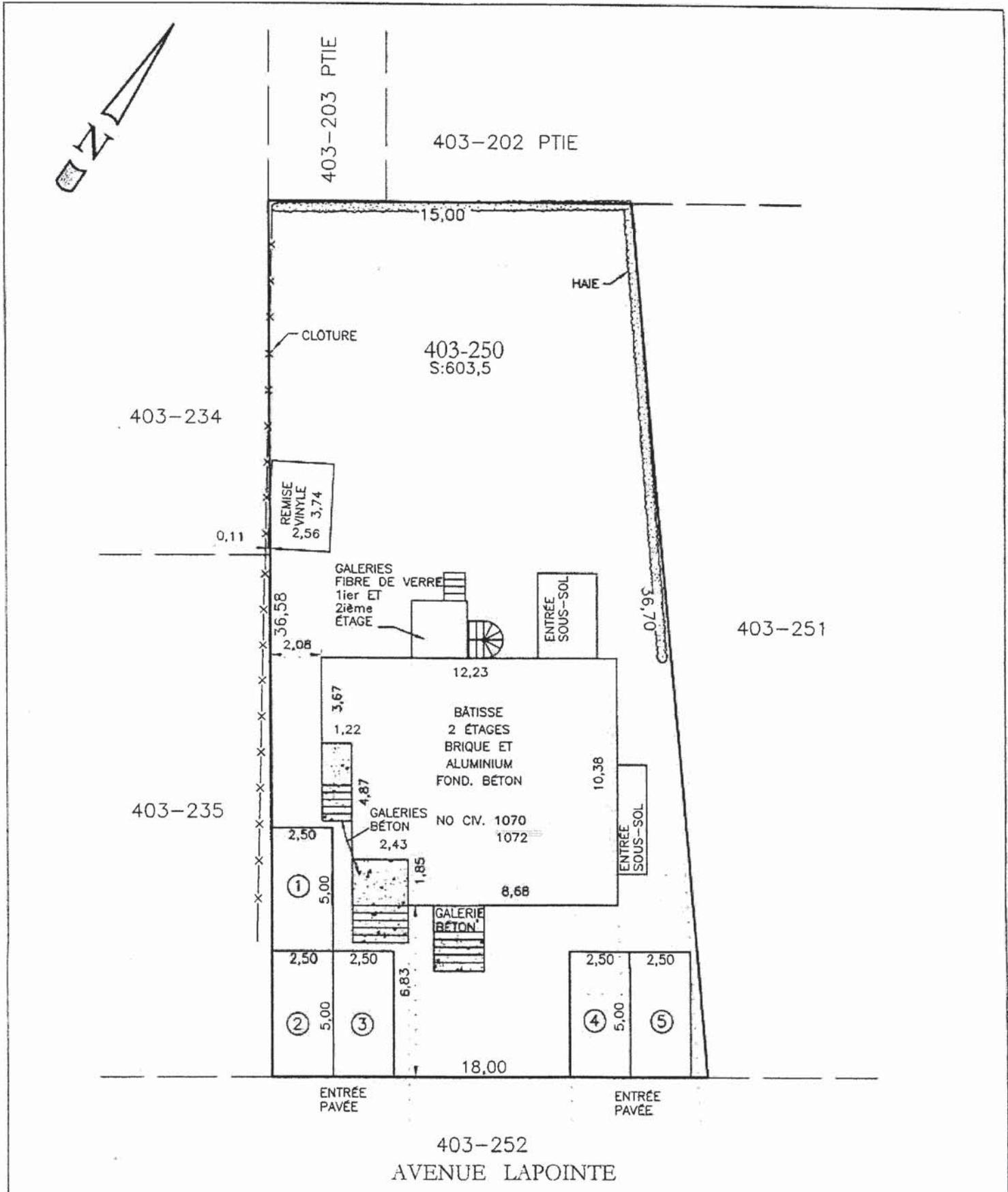
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RA 302
Type de permis de construction :	Résidence unifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	0582-88 4-10-1988
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

Espace de stationnement :	2 aires distinctes de chaque côté 5 cases en cour avant, dont 2 une derrière l'autre
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (46%)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	6.83 m (7 m min) 2.08 m+2.1m=4.18 m (6 m min) 19 m 25-03-2009 35772 Pierre Lacas Conforme à la zone RA 302 mais non-conforme pour une zone qui prévoit de l'habitation trifamiliale (RB 305)

Commentaires particuliers:

	No civique au permis : 1070 et 1072. Inspection faite le 6-11-1988. La ville constate 3 logements, mais aucun suivi à ce jour.
--	--



Relevé sur le terrain: 26/10/2004

N.B.: Mesures sur revêtement

N.B.: Ce plan ainsi que le rapport l'accompagnant font partie intégrante du présent certificat de localisation.

N.B.: Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S.I.)

N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE: 1:200



CADASTRE PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE L'ASSOMPTION

MUNICIPALITÉ VILLE DE MASCOUCHE

LOT(S) 403-250

MASCOUCHE LE 25 MARS 2009

PAR

PIERRE LACAS  
Arpenteur-Géomètre



Fiche descriptive

**Adresse : 2795-2797-2799 rue Desportes**

**Informations générales :**

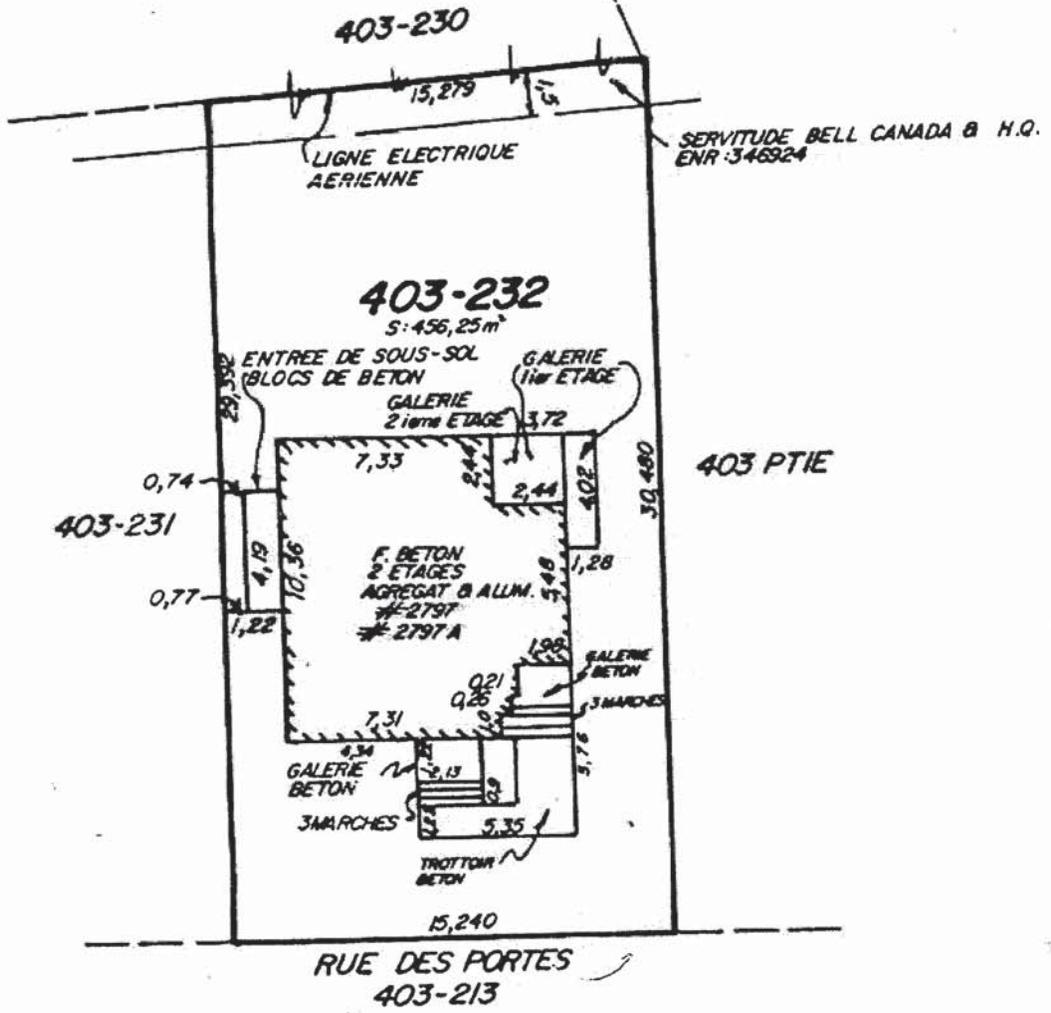
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence trifamiliale
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	0445-87 18-08-1987
Nombre de cases requises :	5

**Éléments de non-conformités :**

Espace de stationnement :	2 aires distinctes de chaque côté 3 cases dont 2 en cour avant et 1 en cour latérale+ espace asphalté en avant de la résidence
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (15%)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	7 m 1.22 m ( min 2 m)+2= 3.22 m (6 m min) 12.2 m 1-11-1989 18791 Pierre Lacas Sans cotes officielles Non-conforme à la zone RB 305 actuelle

**Commentaires particuliers:**

--	--



N.B. Les mesures indiquees sur ce document sont en metres (SI)

N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE: 1:250  
 CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE  
 DIVISION D'ENREGISTREMENT L'ASSOMPTION  
 MUNICIPALITÉ VILLE DE MASCOUCHE  
 LOT(S) 403-232  
 MASCOUCHE LE 1 NOVEMBRE 1989  
 PAR [Signature]  
 PIERRE LACAS  
 Arpenteur-Géomètre

Minute: 18791



Fiche descriptive

Adresse : 2813-2813A-2815 rue Desportes

Informations générales :

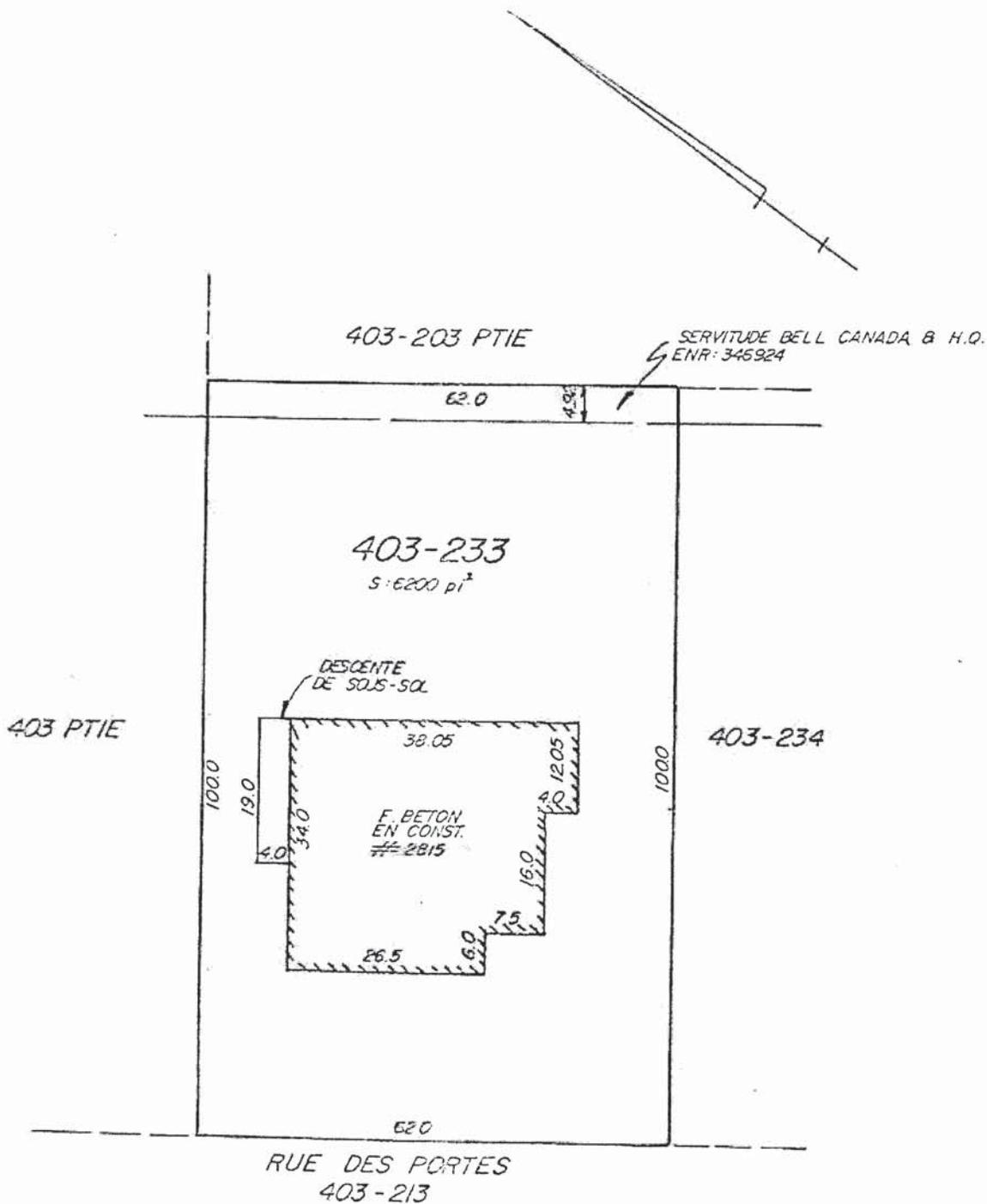
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence unifamiliale avec 1 logement accessoire
Nombre de cases requises :	5
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	0075-88 24-02-1988

Éléments de non-conformités :

Nombre de logements :	3 (conforme à la zone mais n'a pas obtenu de permis pour le 3 <sup>e</sup> logement qui est en place)
Espace de stationnement :	2 aires distinctes de chaque côté 4 cases en cour avant et latérale + allée d'accès (une en arrière de l'autre)
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (20%)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	6.9 m (min 7 m) 3.5 m+3.9 m=7.4m 13.9 m 02-03-1988 16292 Pierre Lacas Sans cotes officielle Non-conforme à la zone RB 305 actuelle.

Commentaires particuliers:

	No civique au permis: 2813 et 2815 seulement. Lors d'une inspection le 1-03-1990, la Ville s'aperçoit d'un 3 <sup>e</sup> logement, mais aucun suivi ne se fera.
--	--



N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ECHELLE: 1:250

OBJET: CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE  
DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION  
VILLE DE MASCOUCHE

LOT(S) 403-233

MASCOUCHE LE 2 MARS 19 88

PAR

PIERRE LACAS  
Arpenteur-Géomètre

COPIE CONFORME

Minute: 16292



Fiche descriptive

**Adresse : 2819-2819A-2821 rue Desportes**

**Informations générales :**

Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence unifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	0149-87 24-03-1988
Nombre de cases requises :	5

**Éléments de non-conformités :**

Nombre de logements :	3 (conforme à la zone mais n'a pas obtenu de permis pour le 3 <sup>e</sup> logement qui est en place)
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (10%)
Espace de stationnement :	2 aires distinctes de chaque côté 6 cases en cour avant, une en arrière de l'autre. (stat. En "U")
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	7 m 2.1 m+3.5 m= 5.6 m (min 6m) 13.4 m 8-04-1988 16540 Pierre Lacas Sans cotes officielle Non-conforme à la grille de la zone RB305

**Commentaires particuliers:**

	No. Civique au permis : 2819 et 2821. 3e logement sans permis.
--	--



VILLE DE  
**Mascouche**

Fiche descriptive

Adresse : 2823-2823A-2825 rue Desportes

Informations générales :

Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence unifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	0553-87 09-10-1987
Nombre de cases requises :	5
Espace verts (estimation visuelle) :	conforme

Éléments de non-conformités :

Nombre de logements :	3 (conforme à la zone mais n'a pas obtenu de permis pour le 3 <sup>e</sup> logement qui est en place)
Espace de stationnement :	2 aires distinctes de chaque côté 7 cases en cour avant, une en arrière de l'autre

Commentaires particuliers:

Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	n.d.
	No. Civique au permis : 2823 et 2825. 3 <sup>e</sup> logement sans permis. Inspection réalisée le 22-02-1990. Aucun suivi.



Fiche descriptive

**Adresse : 2835-2837-2839 rue Desportes**

**Informations générales :**

Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	410-87 28-07-1987
Espace de stationnement :	4 cases en cour avant, une à côté de l'autre +allée de garage
Nombre de cases requises :	5

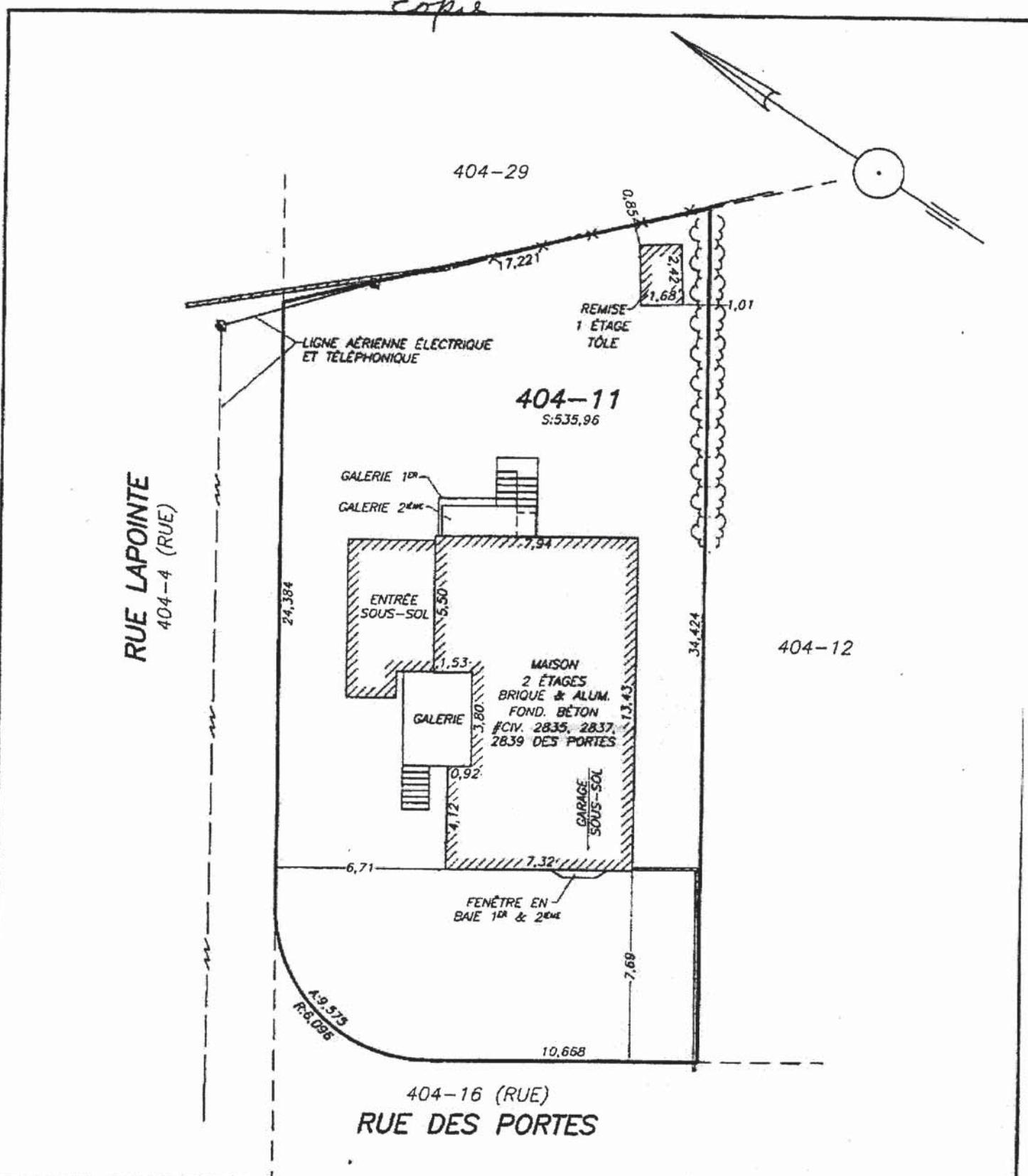
**Élément de non-conformité :**

Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme
--------------------------------------	--------------

**Commentaires particuliers:**

Certificat de localisation :	
Avant :	7.69 m
Latérale :	6.15 et 2.7 m= 8.85 m
Arrière :	10.8 m
Date du C.L.	29-11-2005
Minute :	2614
Arpenteur :	François Bilodeau

copie



LÉGENDE:

M=	MESURE ÉTABLIE PAR LE SOUSSIGNÉ	☉	BORNE-FONTAINE	—	HAIE
C=	MESURE CADASTRALE AVANT RÉNOVATION	☼	LAMPADAIRE	-X-	CLÔTURE
T=	MESURE AU TITRE	—	HAUBAN	—	LIMITE DE L'ASPHALTE
R=	MESURE CADASTRALE APRÈS RÉNOVATION	⊙	POTEAU ÉLECTRIQUE		

N.B. SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, LES DIMENSIONS AU BÂTIMENT PRINCIPAL SONT MESURÉES À LA FONDATION, LES DÉPENDANCES SONT MESURÉES AU REVÊTEMENT ET LES PISCINES AU BASSIN D'EAU. CE PLAN AINSI QUE LE RAPPORT L'ACCOMPAGNANT FONT PARTIES INTÉGRANTES DU PRÉSENT CERTIFICAT DE LOCALISATION, PRÉPARÉS POUR DES FINS DE VENTE ET/OU HYPOTHÈQUE. ILS NE DEVRONT PAS ÊTRE UTILISÉS POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DU SOUSSIGNÉ.

# labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES S.E.N.C.

MONTREAL • BROSSARD • REPENTIGNY • ST-EUSTACHE  
• LAVAL •

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (514) 642-2000

## CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE: PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: L'ASSOMPTION

MUNICIPALITÉ: VILLE DE MASCOUCHE

LOT (S): 404-11

REPENTIGNY, LE 13 AVRIL 2005

PAR:   
FRANÇOIS BILODEAU  
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,  
ÉMISE LE: 13/4/05

A.G.

LEVÉ: 11 AVRIL 2005

ÉCHELLE: 1:200 (S.I.)

DESSIN: 067531

MINUTE: 2614

DOSSIER: 067531



Fiche descriptive

Adresse : 2836-2838-2840 rue Desportes

Informations générales :

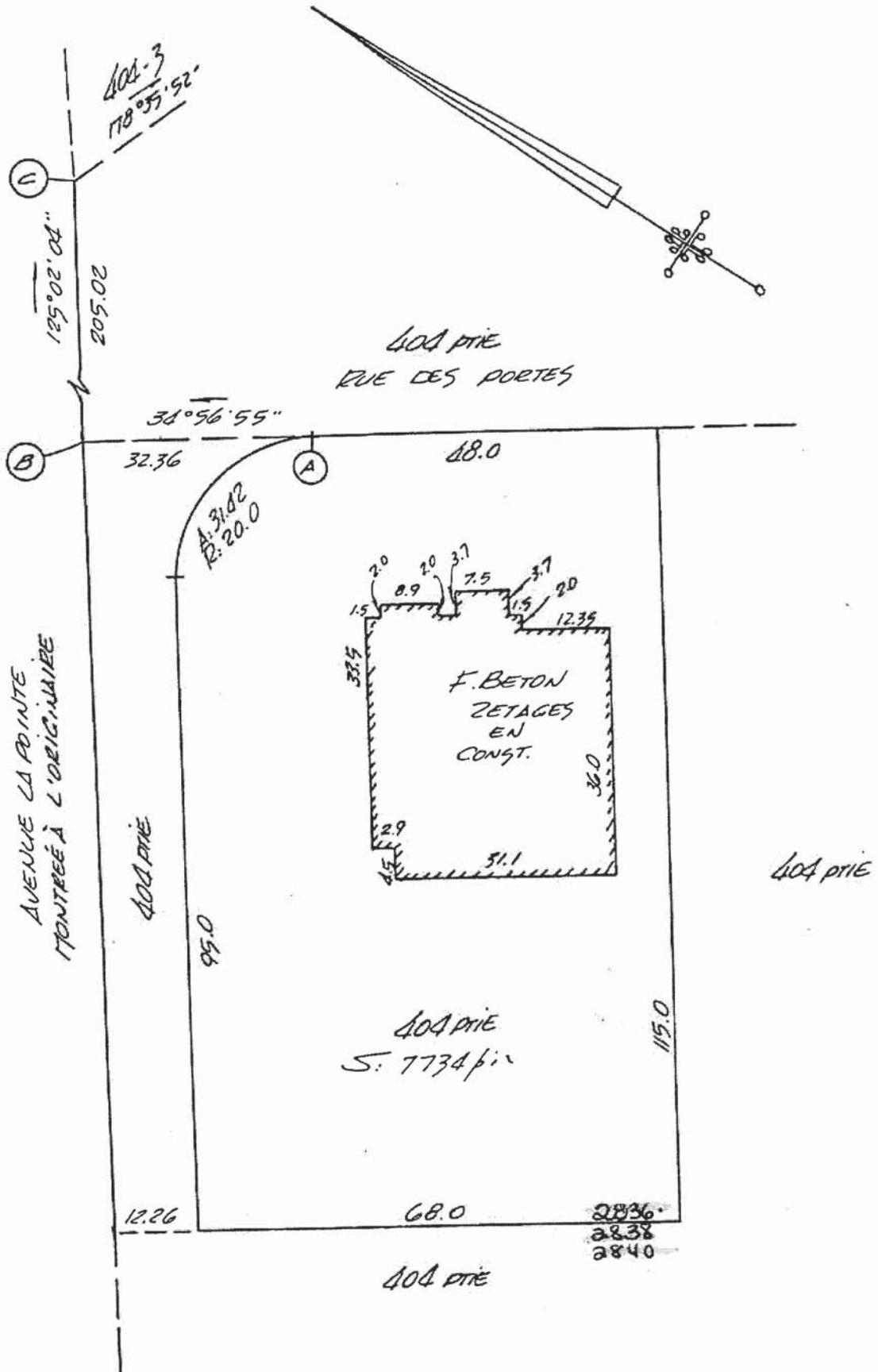
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	271-87 29-05-1987
Espace de stationnement :	espaces de stationnements en "U" en cour avant (3 cases en cour avant +4 cases en cour avant secondaire).
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (10%)
--------------------------------------	--------------------

Commentaires particuliers:

Certificat de localisation :	
Avant :	7 m
Latérale :	2.3 m+12 m=14.3 m
Arrière :	15.5 m
Date du C.L.	13-05-1987
Minute :	15468
Arpenteur :	Pierre Lacas Sans cotes officielles



N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

Les directions apparaissant sur ce document sont conventionnelles

ECHELLE: 1:250  
 OBJET: CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE  
 DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION  
 VILLE DE MASCOUCHE  
 LOT(S) 404 PIE

[Signature]  
 COPIE CONFORME

MASCOUCHE LE 13 Mai 1987

PAR [Signature]  
 PIERRE LACAS  
 Arpenteur-Géomètre

Dossier:

Minute: 15,468



Fiche descriptive

Adresse : 2845-2847-2849 rue Desportes

Informations générales :

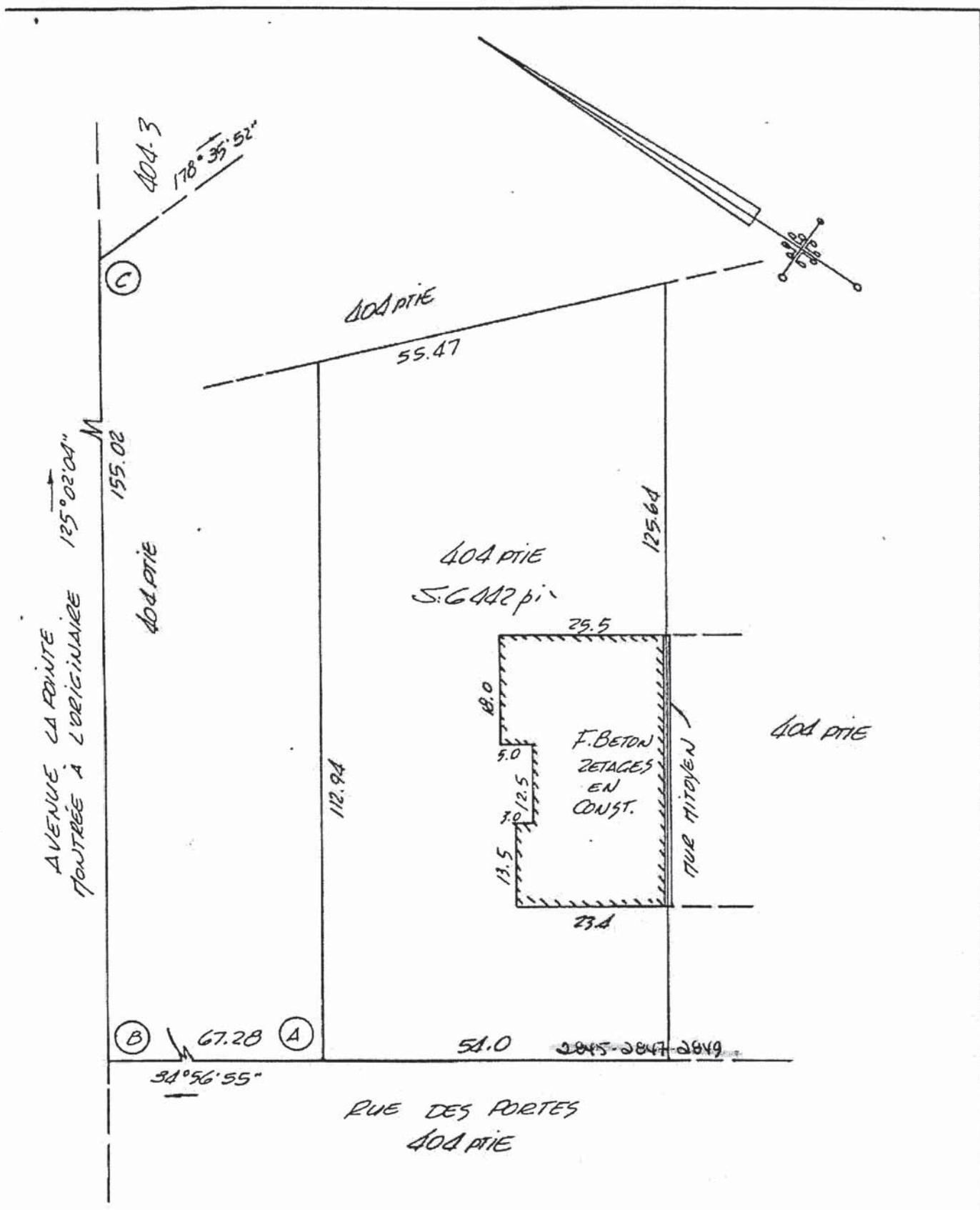
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	272-87 29-05-1987
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

Espace de stationnement :	1 espace de stationnement regroupant les cases (3 cases en cour avant +allée garage possibilité de 2 cases une en arrière de l'autre)
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (10%)

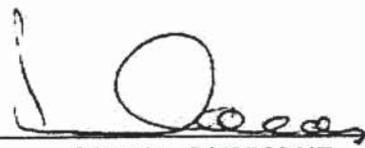
Commentaires particuliers:

Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	7.6 m 8.7 m 15.2 m 13-05-1987 15467 Pierre Lacas
	jumelé



N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

Les directions apparaissant sur ce document sont conventionnelles

ECHELLE: <u>1: 250</u> OBJET: <u>CERTIFICAT DE LOCALISATION</u>	CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION VILLE DE MASCOUCHE LOT(S) <u>404 PTE</u>
 COPIE CONFORME	MASCOUCHE LE <u>13. MAI</u> 19 <u>87</u> PAR <u>Pierre Lacas</u> PIERRE LACAS Arpenteur-Géomètre Dossier: _____ Minute: <u>15,467</u>



Fiche descriptive

Adresse : 2846-2848-2850 rue Desportes

Informations générales :

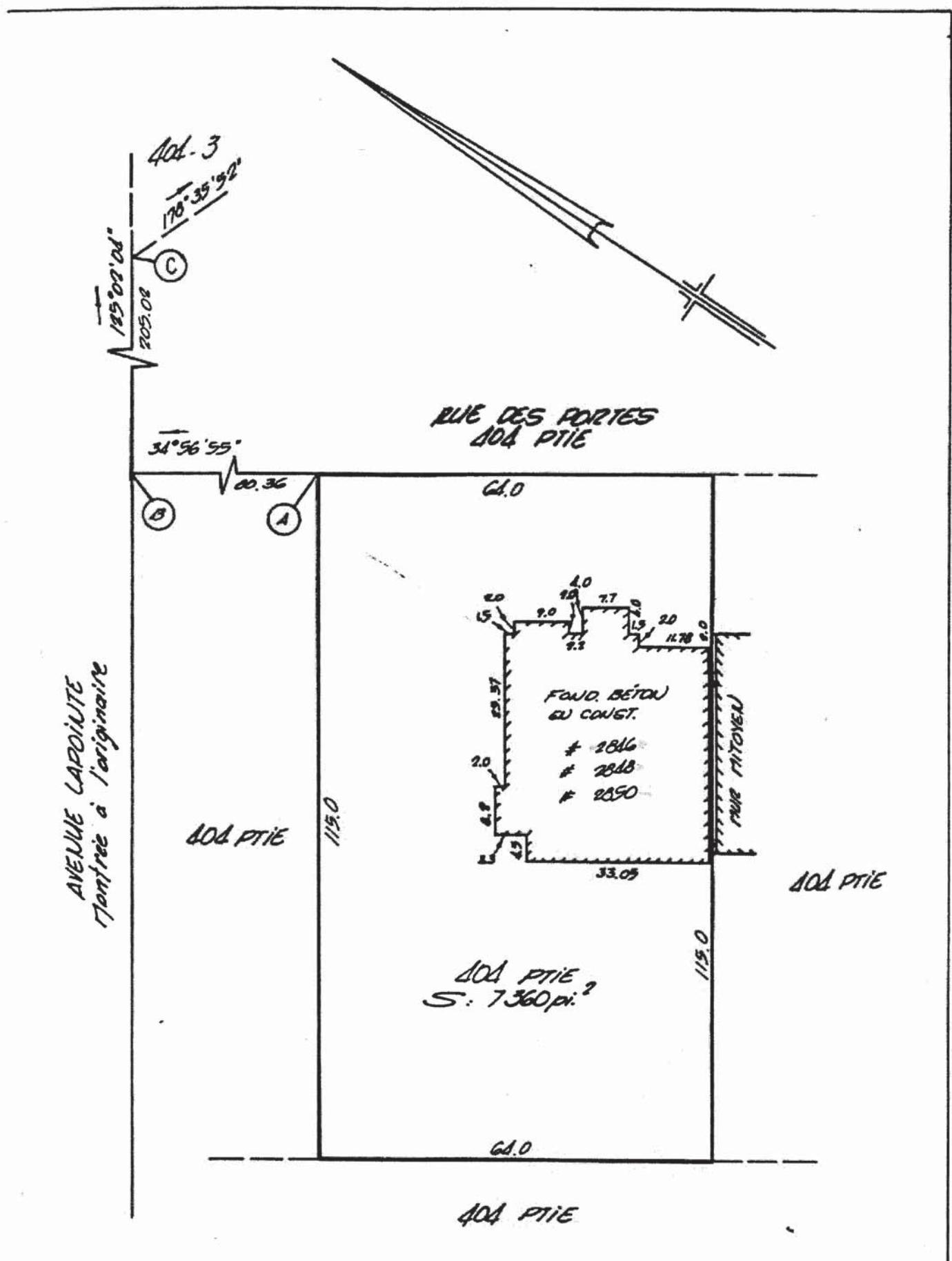
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	414-87 28-07-1987
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

Espace de stationnement :	1 espace de stationnement regroupant les cases (2 en cour avant + allée de garage possibilité de 3 cases en cour latérale).
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (15%)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	6.9 m (7m min) 8.8 m 17.4 m 31-08-1987 15722 Pierre Lacas Sans cotes officielles Non-conforme à la zone RB 305

Commentaires particuliers:

	3 logements au permis jumelé
--	------------------------------



N.B.: Les directions apparaissant sur ce document sont conventionnelles.  
 N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE: 1: 250  
 CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE PAROISSE DE SAINT-HEURI-DE-MASCOUCHE  
 DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION  
 MUNICIPALITÉ VILLE DE MASCOUCHE  
 LOT(S) 404 PTIE

  
 COPIE CONFORME

MASCOUCHE LE 31 AOÛT 1987  
 PAR   
 PIERRE LACAS  
 Arpenteur-Géomètre

Minute: 19 722



Fiche descriptive

**Adresse : 2855-2857-2859 rue Desportes**

**Informations générales :**

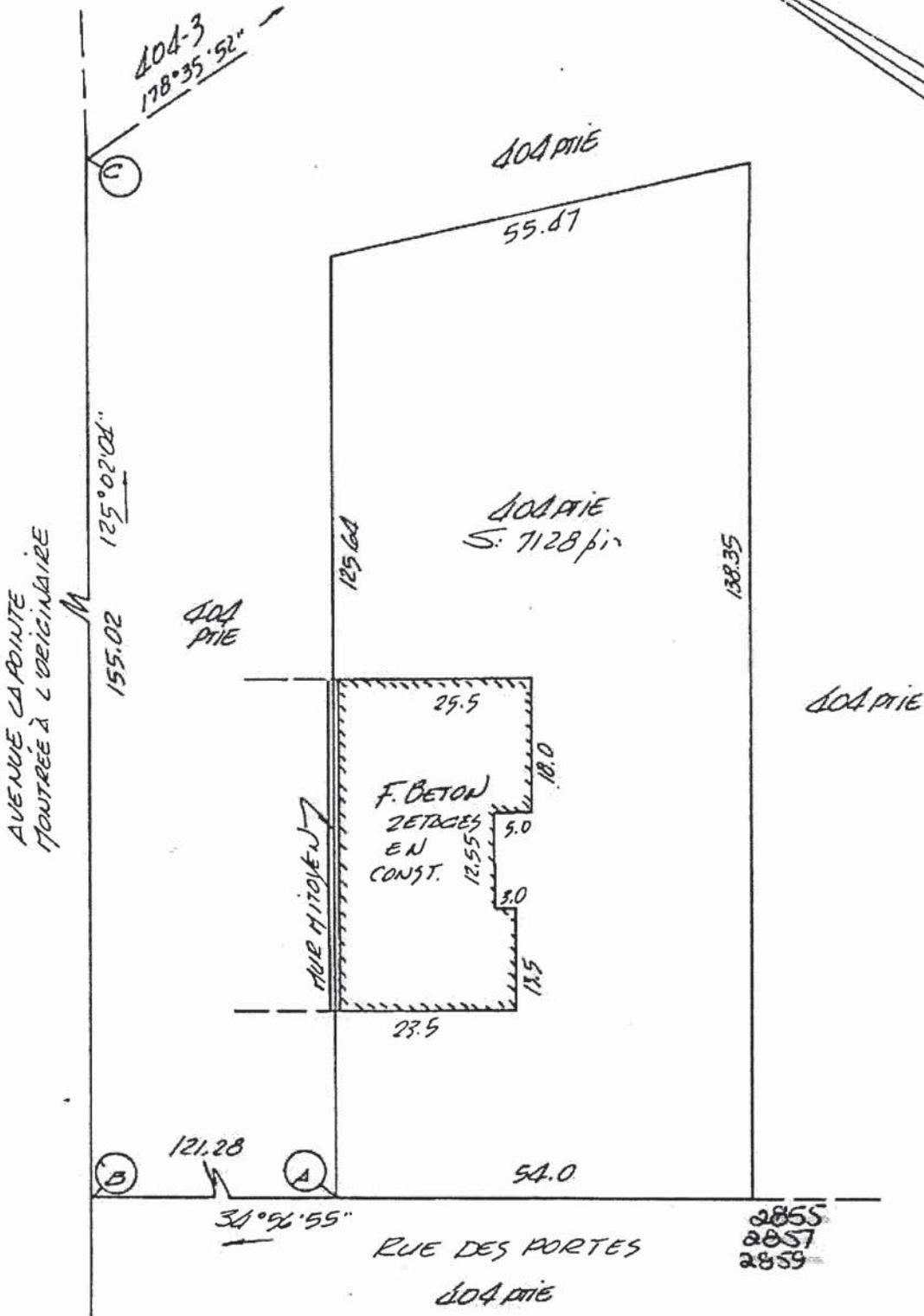
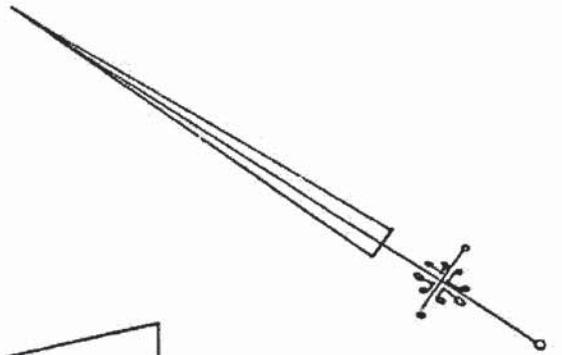
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	273-87 29-05-1987
Espace de stationnement :	1 espace de stationnement regroupant les cases (5 en cour avant + espace devant le garage).
Nombre de cases requises :	5

**Éléments de non-conformités :**

Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (2 %)
--------------------------------------	--------------------

**Commentaires particuliers:**

Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	7.6 m 8.8 m 17.4 m 13-05-1987 15466 Pierre Lacas
	3 logements au permis jumelé



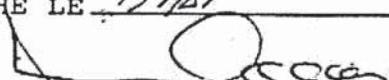
N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

Les directions apparaissant sur ce document sont conventionnelles

ECHELLE: 1:250  
 OBJET: CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE  
 DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION  
 VILLE DE MASCOUCHE  
 LOT(S) 404 PTIE

  
 COPIE CONFORME

MASCOUCHE LE 13 MAI 1987  
 PAR   
 PIERRE LACAS  
 Arpenteur-Géomètre

Dossier: \_\_\_\_\_ Minute: 15,466



Fiche descriptive

Adresse : 2856-2858-2860 rue Desportes

Informations générales :

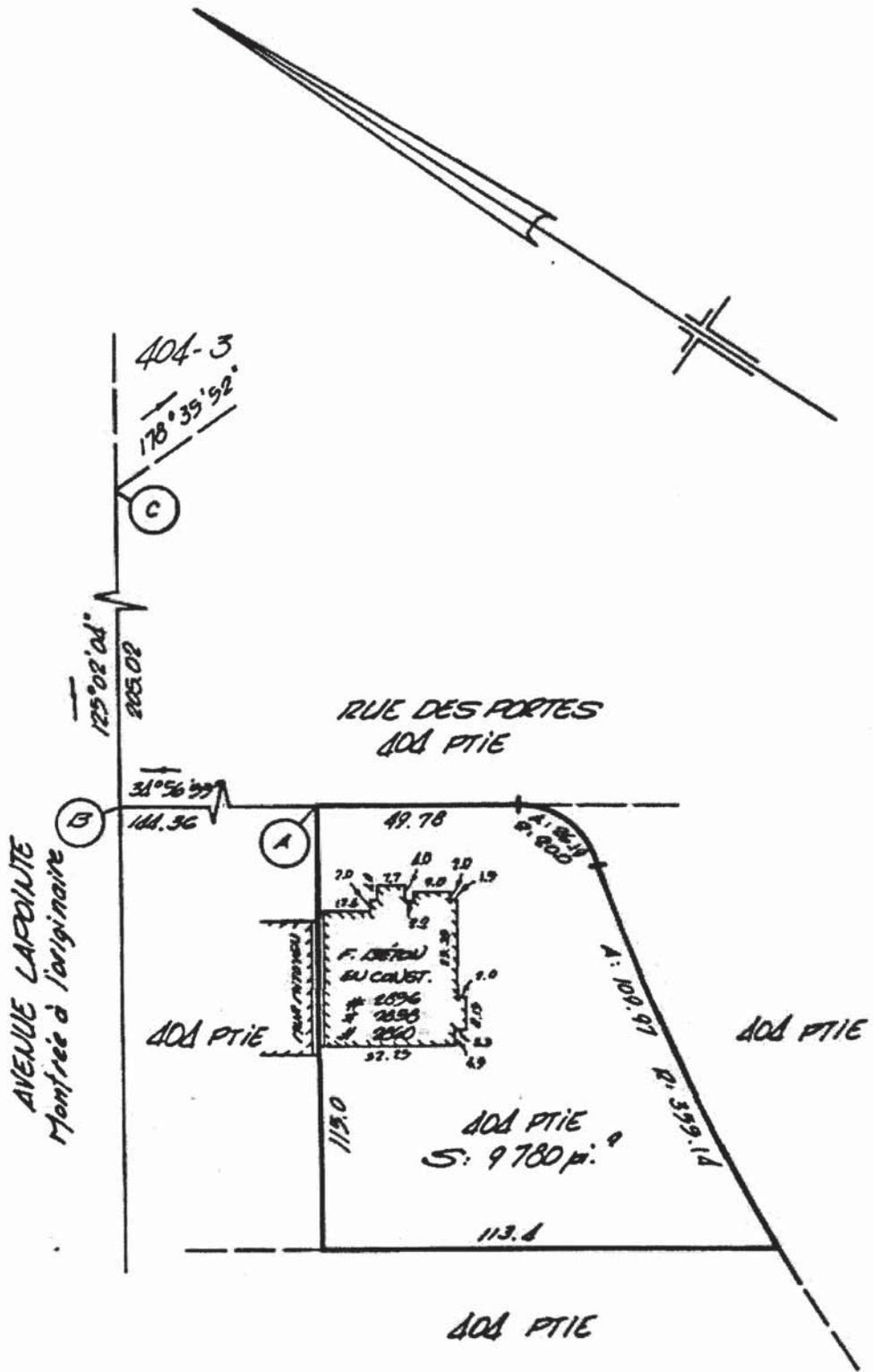
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	413-87 28-07-1987
Espace de stationnement :	1 espace de stationnement regroupant les cases (4 cases en cour avant + allée).
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (35 %)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	6.4 m (7m min) 15.5 m 16 m 31-08-1987 15721 Pierre Lacas Sans cotes officielles Non-conforme à la zone RB 305

Commentaires particuliers:

	3 logements au permis jumelé
--	------------------------------



N.B.: Les directions apparaissant sur ce document sont conventionnelles.  
 N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE: 1:500  
 CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE PAROISSE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE  
 DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOCIATION  
 MUNICIPALITÉ VILLE DE MASCOUCHE  
 LOT(S) 404 PTIE

MASCOUCHE LE 31 AOÛT 19 87

PAR [Signature]  
 PIERRE LACAS  
 Arpenteur-Geomètre

Minute: 15721

[Signature]  
 COPIE CONFORME



Fiche descriptive

**Adresse : 2865-2867-2869 rue Desportes**

**Informations générales :**

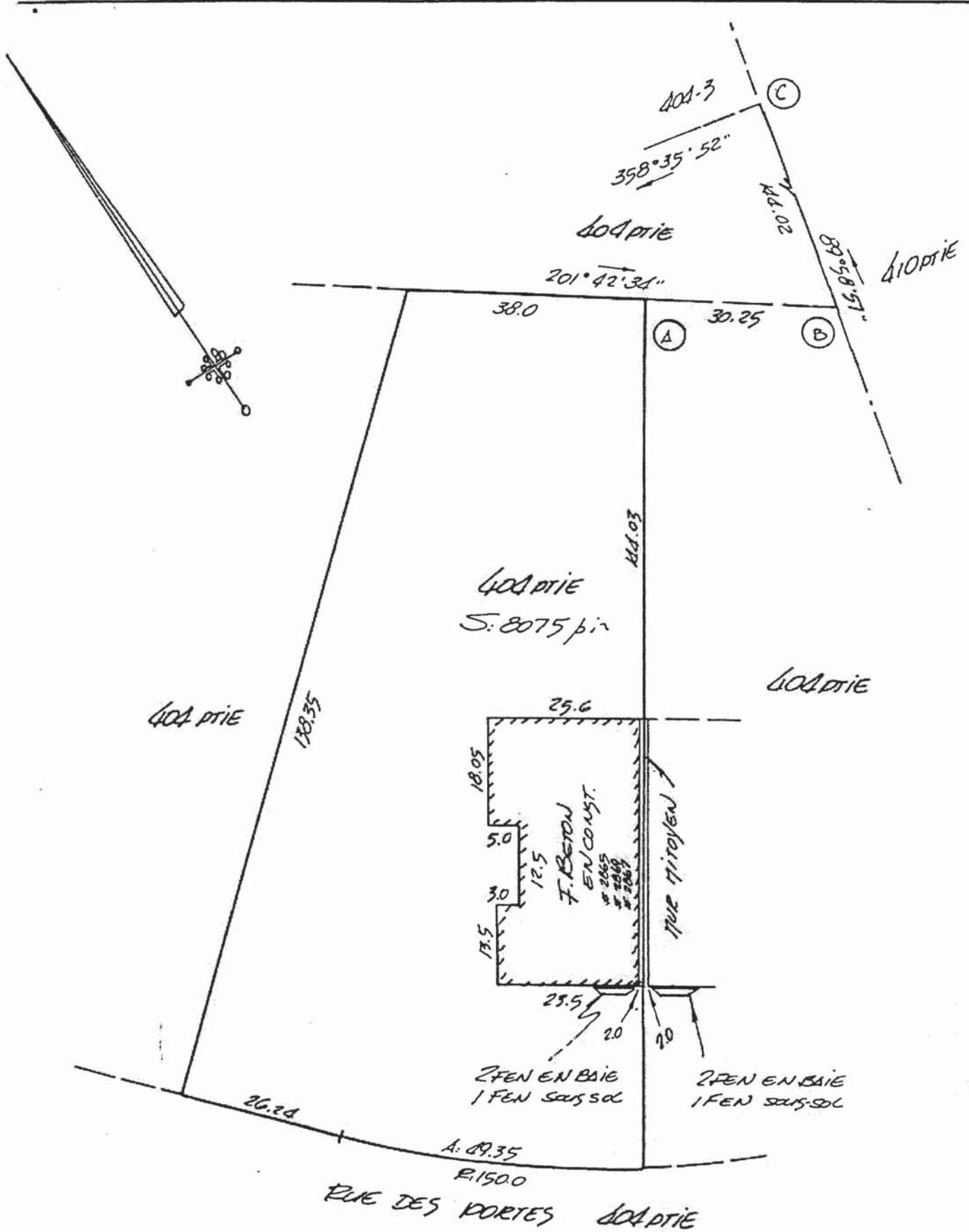
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	274-87 29-05-1989
Nombre de cases requises :	5

**Éléments de non-conformités :**

Espace de stationnement :	1 espace de stationnement regroupant les cases (4 cases en cour avant).
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (15 %)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	9.3 m 10 m 21.3 m 10-06-1987 15018 Pierre Lacas Sans cotes officielles

**Commentaires particuliers:**

	3 logements au permis jumelé
--	------------------------------



N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ECHELLE: 1:250  
 OBJET: CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE  
 DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION  
 VILLE DE MASCOUCHE  
 LOT(S) 404 PTIE

[Signature]  
 COPIE CONFORME

MASCOUCHE LE 10 Juin 1987

PAR [Signature]  
 PIERRE LACAS  
 Arpenteur-Géomètre

Dossier: L-4029.C10-87 Minute: 15018



Fiche descriptive

**Adresse : 2875-2877-2879 rue Desportes**

**Informations générales :**

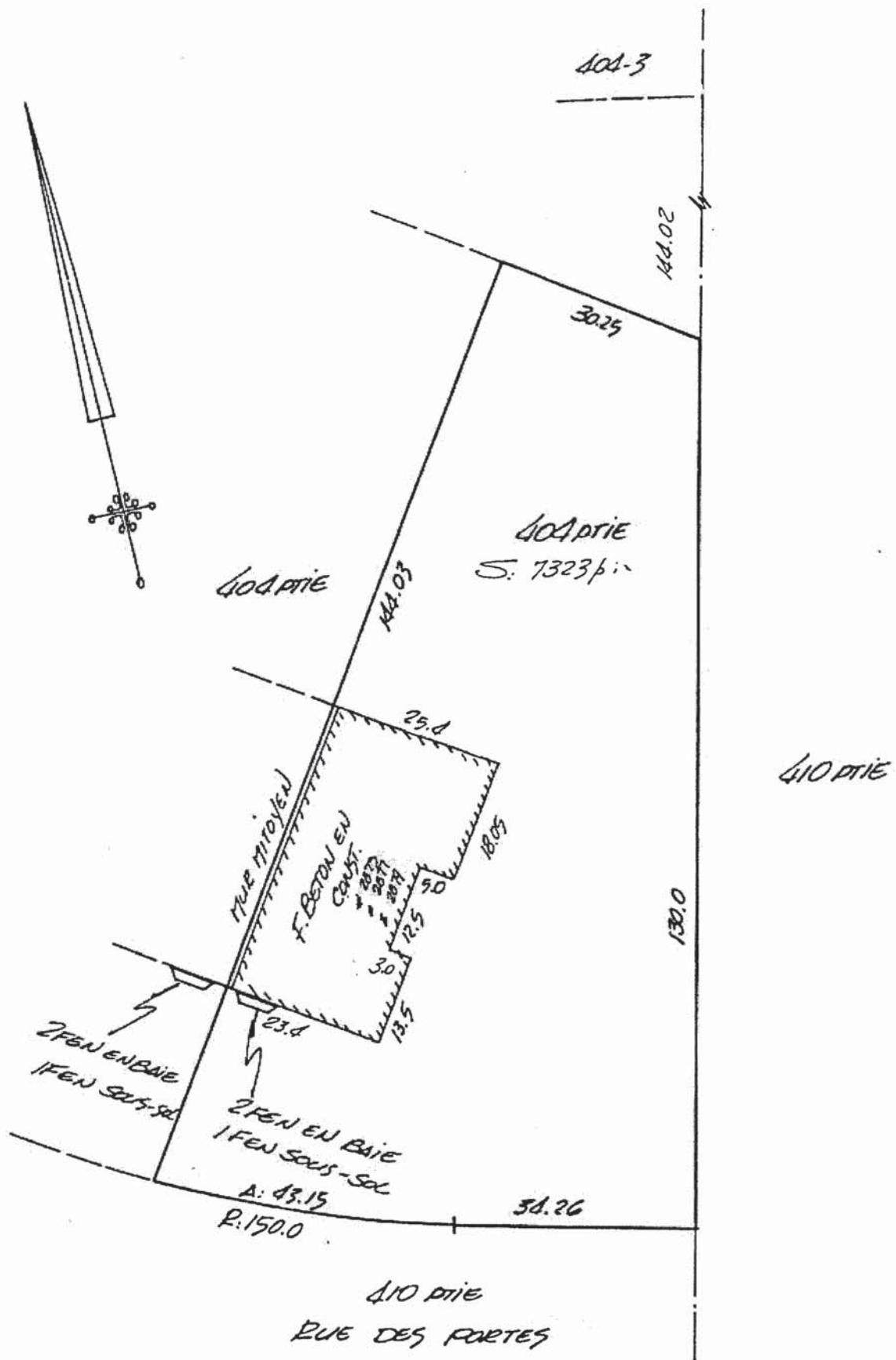
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	275-87 29-05-1987
Nombre de cases requises :	5

**Éléments de non-conformités :**

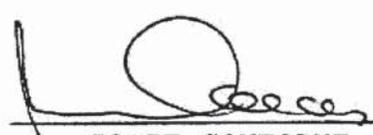
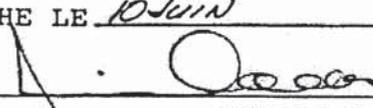
Espace de stationnement :	1 espace de stationnement regroupant les cases (4 cases en cour avant, lignées et identifiées).
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (25 %)

**Commentaires particuliers :**

	3 logements au permis jumelé
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	8 m 8.8 m 21 m 10-06-1987 15466 Pierre Lacas Sans cotes officielles



N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ECHELLE: <u>1:250</u> OBJET: <u>CERTIFICAT DE LOCALISATION</u>	CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION VILLE DE MASCOUCHE LOT(S) <u>404 PTIE</u>
 COPIE CONFORME	MASCOUCHE LE <u>10 JUIN</u> 19 <u>87</u> PAR  PIERRE LACAS Arpenteur-Géomètre Dossier: <u>L-4029-C11-87</u> Minute: <u>15019</u>



Fiche descriptive

Adresse : 2876-2878-2880 rue Desportes

Informations générales :

Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	412-87 28-07-1987
Espace de stationnement :	1 espace de stationnement regroupant les cases (4 en cour avant+ espace en cour latérale).
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (5 %)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	6 m (min 7m) 5.2 m (min 6 m) 15.6 m 01-09-1987 15720 Pierre Lacas Sans cotes officielles Non-conforme à la zone RB 305

Commentaires particuliers:

	3 logements au permis jumelé
--	------------------------------





Fiche descriptive

Adresse : 2886-2888-2890 rue Desportes

Informations générales :

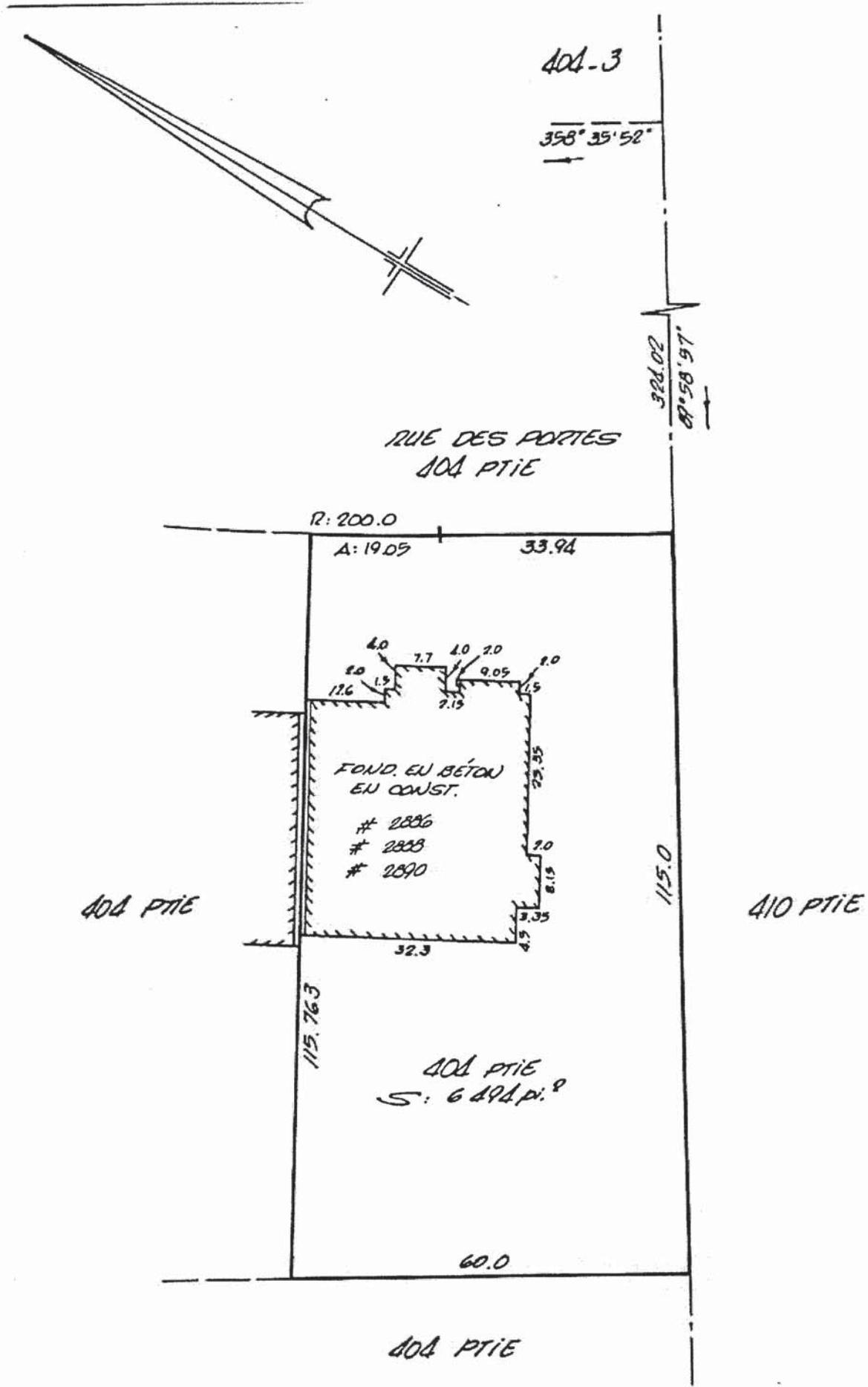
Nombre de logements :	3
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Résidence bifamiliale avec 1 logement accessoire
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	411-87 28-07-1987
Nombre de cases requises :	5

Éléments de non-conformités :

Espace de stationnement :	1 espace de stationnement regroupant les cases (5 cases en cour avant et latérale une en arrière de l'autre).
Espace verts (estimation visuelle) :	Non-conforme (20 %)
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du C.L. Minute : Arpenteur :	6.2 m (7 m min) 6.6 m 15.8m 1-09-1987 15719 Pierre Lacas Sans cotes officielles Non-conforme à la zone RB 305

Commentaires particuliers:

	3 logements au permis jumelé
--	------------------------------



N.B.: Le présent certificat ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné soit pour la vente dudit immeuble et/ou pour le prêt hypothécaire s'y rapportant; toute autre utilisation devra faire l'objet d'une autorisation écrite du soussigné.

ÉCHELLE: 1:250

CERTIFICAT DE LOCALISATION

CADASTRE PAROISSE DE SAINT-HEURI-DE-MASCOUCHE

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE L'ASSOMPTION

MUNICIPALITÉ VILLE DE MASCOUCHE

LOT(S) 404 PTIE

MASCOUCHE LE 10<sup>e</sup> SEPTEMBRE 19 87

PAR [Signature]

PIERRE LACAS  
Arpenteur-Géomètre

Dossier:

Minute: 15 719

[Signature]  
COPIE CONFORME



Fiche descriptive

Adresse : 2900 rue Desportes

Informations générales :

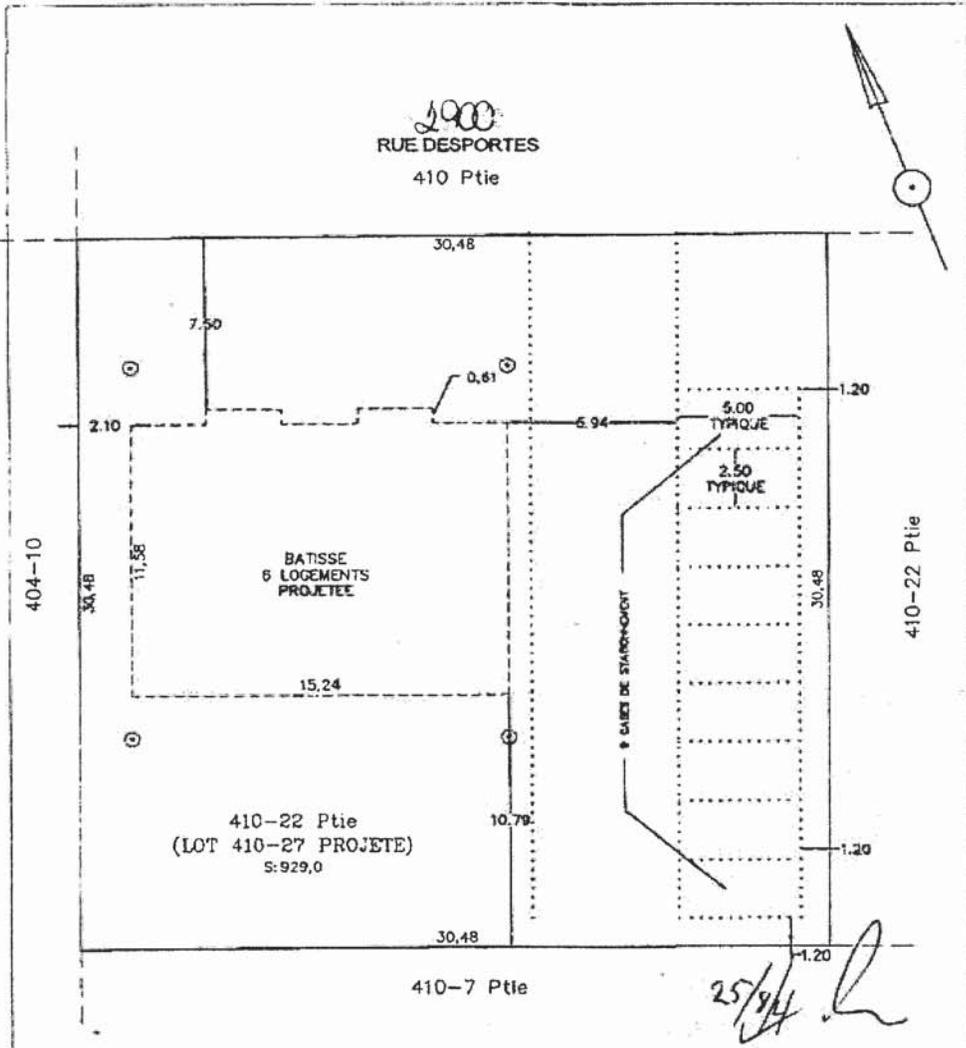
Nombre de logements :	6
Zone actuelle :	RB 305
Type de permis de construction :	Multifamiliale
Permis de construction (no. de permis et date d'émission) :	2004-1019 25-08-2004
Espace de stationnement :	11 cases dont 3 en cour avant
Nombre de cases requises :	11
Espace verts (estimation visuelle) :	conforme

Eléments de non-conformités :

	n.a.
--	------

Commentaires particuliers:

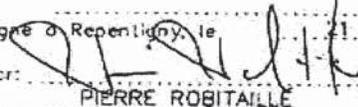
Certificat de localisation : Avant : Latérale : Arrière : Date du P.L. Minute : Arpenteur :	7.5 m 2.1 m+13.14 m=15.24 m 10.79m 21-04-2004 R-3740 Pierre Robitaille
	6 logements au permis Plan d'implantation uniquement



À la marge de recul avant et arrière ainsi que les marges latérales de la maison doivent être approuvées par la municipalité.

⊙ TUYAU DE FER POSE, D'VS 1,83 METRES LE . . . . .

Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (S)

<b>PLAN D'IMPLANTATION</b>		DOSSIER: 1372-0004-42275
CADASTRE: PAROISSE DE SAINT-HENRI-DE-MASCOUCHE		 <b>CHAURETTE ET ASSOCIÉS</b> Arpenteur-Géomètre
Circconscription foncière: L'ASSOMPTION		
Municipalité: VILLE DE MASCOUCHE		55, rue Notre-Dame, Repentigny, J6A 2T6 Téléphone: (450) 591-1100 Télécopieur: (450) 581-0903
Lot(s): 410-22 Ptie		101, rue FRONTAC, 1 100 Berthierville, J0M 1A0 Téléphone: (450) 806-1562 Télécopieur: (450) 838-1626
Signé à Repentigny, le 21 AVRIL 2004		COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Par:  PIERRE ROBITAILLE arpenteur géomètre		EMISE LE
ÉCHELLE: 1:200 LEVÉ LE		PAR: ARPENTEUR-GÉOMÈTRE
		MINUTE: R-3740

CLASSES D'USAGES PERMISES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)	●				
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
<b>AGRICULTURE</b>	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>							
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>							
NORMES							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée	●				
		Jumelée					
		Contiguë					
	<b>DIMENSIONS</b>	Largeur minimale (m)	<b>19</b>				
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )					
		Hauteur en étage(s) minimale					
		Hauteur en étage(s) maximale					
	<b>DENSITÉ</b>	Rapport planchers/terrain maximal (%)					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
	<b>MARGES</b>	Avant minimale (m)	<b>6</b>				
		Latérale minimale (m)	<b>3</b>				
Latérales totales minimales (m)		<b>6</b>					
Arrière minimale (m)		<b>8</b>					
LOTISSEMENT							
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)	<b>25</b>					
	Profondeur minimale (m)	<b>35</b>					
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	<b>875</b>					
DIVERS							
	Aqueduc et égout (art. 247)	●					
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
							No. Régl.
							Date



CLASSES D'USAGES PERMISES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
<b>AGRICULTURE</b>	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>							
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>							
NORMES							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée					
		Jumelée	●				
		Contiguë					
	<b>DIMENSIONS</b>	Largeur minimale (m)	<b>4.8</b>				
		Profondeur minimale (m)	<b>7.3</b>				
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )	<b>90</b>				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )					
		Hauteur en étage(s) minimale	<b>1</b>				
		Hauteur en étage(s) maximale	<b>2</b>				
	<b>DENSITÉ</b>	Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)					
	<b>MARGES</b>	Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)					
Avant minimale (m)		<b>6</b>					
Latérale minimale (m)		<b>0</b>					
Latérales totales minimales (m)		<b>3.9</b>					
	Arrière minimale (m)	<b>8</b>					
LOTISSEMENT							
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)	<b>9</b>					
	Profondeur minimale (m)	<b>30</b>					
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	<b>270</b>					
DIVERS							
	Aqueduc et égout (art. 247)	●					
<b>NOTES</b>							<b>Amendements</b>
							No. Régl.
							Date

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale		■				■		
		H-3 : Habitation trifamiliale		■				■		
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)			■					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique									
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
	C-6.3 : Terrains de camping									
C-6.4 : Arcades de jeux										
C-7 : Commerces para-industriels										
C-8 : Commerce artisanal										
C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
C-10 : Commerces et services régionaux										
INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
	I-4 : Industries extractives									
	I-5 : Aéroport									
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature									
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux									
	P-1.3 : Terrains de sports									
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						■			
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						■			
P-4 : Infrastructures publiques majeures										
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage									
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole									
	A-3 : Activité para-agricole									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
(1)										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■	■	■	■	■	■	■	
		Jumelée							■	
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )	90	50	50	50	50	50	50	
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )								
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	1	1	1	1	1	
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2	2	2	2	2	2	
	Hauteur en mètres minimale									
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	80	80	80	80	80	80	
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	40	40	40	40	40	40	
MARGES	Avant minimale (m)	6	6	6	6	6	6	6		
	Latérale minimale (m)	1,2	2	2	4	0	0	0		
	Latérales totales minimales (m)	3,2	6	6	6	6	6	6		
	Arrière minimale (m)	8	8	8	8	8	8	8		
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	15	20	20	12				
	Profondeur minimale (m)	28	28	28	28	28				
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	364	420	560	560	336				
DIVERS										
	Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	■	■	■	■	■				
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
(1) Installations d'intérêt métropolitain, telles que définies à l'article 43 du présent règlement.						1103-0	2006-09-12			
						1103-35	2015-07-03			
						1103-68 *	2022-09-21			





CLASSES D'USAGES PERMISES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●			
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	<b>AGRICULTURE</b>	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>						
	<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>						
	NORMES						
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée	●			
			Jumelée		●		
			Contiguë				
<b>DIMENSIONS</b>		Largeur minimale (m)	<b>7.3</b>	<b>4.8</b>			
		Profondeur minimale (m)	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>			
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )	<b>90</b>	<b>45</b>			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )					
		Hauteur en étage(s) minimale	<b>1</b>	<b>1</b>			
		Hauteur en étage(s) maximale	<b>2</b>	<b>2</b>			
<b>DENSITÉ</b>		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	<b>60</b>	<b>90</b>			
<b>MARGES</b>		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	<b>30</b>	<b>30</b>			
	Avant minimale (m)	<b>6</b>	<b>5.5</b>				
	Latérale minimale (m)	<b>1.2</b>	<b>0</b>				
	Latérales totales minimales (m)	<b>3.2</b>	<b>1.8</b>				
	Arrière minimale (m)	<b>8</b>	<b>8</b>				
LOTISSEMENT							
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)	<b>13</b>	<b>6.6</b>				
	Profondeur minimale (m)	<b>28</b>	<b>28</b>				
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	<b>364</b>	<b>185</b>				
DIVERS							
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●				
<b>NOTES</b>					<b>Amendements</b>		
					No. Régl.	Date	



**CAHIER DE SPÉCIFICATIONS**

CLASSES D'USAGES PERMISES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)			●		
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			●		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			●		
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	<b>AGRICULTURE</b>	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>						
	<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>						
	NORMES						
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée	●		●	
			Jumelée		●		
			Contiguë				
		<b>DIMENSIONS</b>	Largeur minimale (m)	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>	
Profondeur minimale (m)			<b>7.3</b>	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>		
Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )			<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>		
Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )							
Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )							
Hauteur en étage(s) minimale			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>		
Hauteur en étage(s) maximale			<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		
<b>DENSITÉ</b>		Rapport planchers/terrain maximal (%)	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>80</b>		
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>		
<b>MARGES</b>		Avant minimale (m)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		
		Latérale minimale (m)	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>		
	Latérales totales minimales (m)	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>6</b>			
	Arrière minimale (m)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>			
LOTISSEMENT							
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)						
	Profondeur minimale (m)						
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )						
DIVERS							
	PIIA	●	●	●			
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●	●			
	Les balcons en cour arrière sont uniquement autorisés au niveau du rez-de-chaussée.	●	●	●			
<b>NOTES</b>					<b>Amendements</b>		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES								
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale	●					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
	C-6.3 : Terrains de camping							
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	<b>AGRICULTURE</b>	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>							
	<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>							
	NORMES							
	<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée	●				
			Jumelée					
Contiguë								
<b>DIMENSIONS</b>		Largeur minimale (m)	<b>7.3</b>					
		Profondeur minimale (m)	<b>7.3</b>					
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )	<b>45</b>					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )						
		Hauteur en étage(s) minimale	<b>2</b>					
		Hauteur en étage(s) maximale	<b>2</b>					
<b>DENSITÉ</b>		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	<b>80</b>					
<b>MARGES</b>		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	<b>40</b>					
	Avant minimale (m)	<b>6</b>						
	Latérale minimale (m)	<b>2</b>						
	Latérales totales minimales (m)	<b>6</b>						
	Arrière minimale (m)	<b>8</b>						
LOTISSEMENT								
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)	<b>15</b>						
	Profondeur minimale (m)	<b>28</b>						
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	<b>420</b>						
DIVERS								
	PIIA	●						
	Aqueduc et égout (art. 247)	●						
	Revêtement extérieur - Catégorie 2	●						
	Pente de toit - Catégorie 2	●						
NOTES						Amendements		
						No. Regl.	Date	
						1103-2	2007-05-15	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale	●	●			
		H-3 : Habitation trifamiliale	●	●			
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
	C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
	C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
	C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
	C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
<b>AGRICULTURE</b>	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
	A-3 : Activité para-agricole						
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>							
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>							
NORMES							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	<b>DIMENSIONS</b>	Largeur minimale (m)	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>			
		Profondeur minimale (m)	<b>7.3</b>	<b>7.3</b>			
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )	<b>45</b>	<b>45</b>			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )					
		Hauteur en étage(s) minimale	<b>2</b>	<b>2</b>			
		Hauteur en étage(s) maximale	<b>2</b>	<b>2</b>			
	<b>DENSITÉ</b>	Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	<b>80</b>	<b>80</b>			
	<b>MARGES</b>	Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	<b>40</b>	<b>40</b>			
Avant minimale (m)		<b>6</b>	<b>6</b>				
Latérale minimale (m)		<b>2</b>	<b>0</b>				
Latérales totales minimales (m)		<b>6</b>	<b>4</b>				
	Arrière minimale (m)	<b>8</b>	<b>8</b>				
LOTISSEMENT							
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)	<b>15</b>	<b>12</b>				
	Profondeur minimale (m)	<b>28</b>	<b>28</b>				
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	<b>420</b>	<b>336</b>				
DIVERS							
	PIIA	●	●				
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●				
	Revêtement extérieur - Catégorie 2	●	●				
	Pente de toit - Catégorie 2	●	●				
<b>NOTES</b>						<b>Amendements</b>	
						No. Régl.	Date
						1103-2	2007-05-15

CLASSES D'USAGES PERMISES								
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale						
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale	●					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
	C-6.4 : Arcades de jeux							
	C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
	P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	<b>AGRICULTURE</b>	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>								
<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>								
NORMES								
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	<b>DIMENSIONS</b>	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )	45					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )						
		Hauteur en étage(s) minimale	2					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
	<b>DENSITÉ</b>	Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	80					
	<b>MARGES</b>	Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	40					
Avant minimale (m)		6						
<b>LOTISSEMENT</b>	Latérale minimale (m)	2						
	Latérales totales minimales (m)	6						
	Arrière minimale (m)	8						
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)	15						
	Profondeur minimale (m)	28						
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	420						
DIVERS								
PIIA		●						
Aqueduc et égout (art. 247)		●						
Revêtement extérieur - Selon la répartition et les types de matériaux approuvés par PIIA		●						
Pente de toit - Catégorie 2 (art. 324)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. Règl.	Date
							1103-15	2011-06-14

CLASSES D'USAGES PERMISES							
<b>USAGES PERMIS</b>	<b>HABITATION</b>	H-1 : Habitation unifamiliale					
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)	● (1)	● (1)			
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	<b>COMMERCE</b>	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux						
	<b>INDUSTRIE</b>	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	<b>PUBLIC</b>	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
	<b>AGRICULTURE</b>	P-4 : Infrastructures publiques majeures					
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS</b>						
	<b>USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS</b>						
NORMES							
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	<b>STRUCTURE</b>	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	<b>DIMENSIONS</b>	Largeur minimale (m)	7,3	7,3			
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m <sup>2</sup> )	50	50			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m <sup>2</sup> )					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m <sup>2</sup> )					
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2			
		Hauteur en étage(s) maximale					
	<b>DENSITÉ</b>	Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
		Rapport planchers/terrain maximal (%)	160	160			
	<b>MARGES</b>	Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	40	40			
Avant minimale (m)		8	8				
	Latérale minimale (m)	2	0				
	Latérales totales minimales (m)	6	6				
	Arrière minimale (m)	8	8				
LOTISSEMENT							
<b>TERRAIN</b>	Largeur minimale (m)	20	20				
	Profondeur minimale (m)	28	28				
	Superficie minimale (m <sup>2</sup> )	560	560				
DIVERS							
	PIIA	●	●				
	Aqueduc et égout (art. 247)	●	●				
	Revêtement extérieur - Selon la répartition et les types de matériaux approuvés par PIIA	●	●				
NOTES						AMENDEMENTS	
(1) Pour habitations de 4 logements seulement						No. Règl.	Date
						1103-15	2011-06-14